

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI
MAIRE

ARRÊTÉ
N° 2025-044 du 11 juin 2025
portant sur l'occupation du domaine public
rue du Château d'eau

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande de Mme Julie HENOCQUE, représentant la société FTPC basée à 57700 HAYANGE, souhaitant occuper le domaine public et interdire Le stationnement rue du Château d'eau à ILLANGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux

ARRÊTÉ :

Article 1 : L'entreprise FTPC HAYANGE est autorisée à occuper le domaine public rue du Château d'eau pour le raccordement électrique sur le château d'eau pour le compte de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville. La circulation sera alternée rue du château d'eau et le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier.

Cette autorisation est accordée du 7 au 28 juillet 2025 de 8h à 17h.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- MM. les Chefs de Centre d'Incendie et Secours d'Illange et Yutz
- Mme la Commandante des brigades de Gendarmerie de Guénange-Metzervisse
- Mme Julie HENOCQUE, représentant l'entreprise FTPC

Le présent arrêté n° 2025-044
a été publié le 11 juin 2025

Illange, le 11 juin 2025

Le Maire

